

A46 SUD

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX


MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

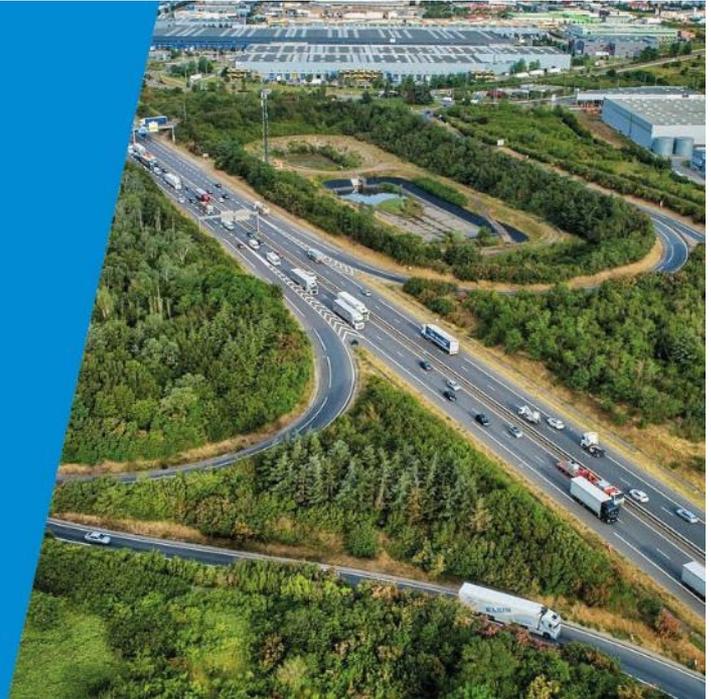
ASF

**A46
SUD**

**MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX**

CONCERTATION PUBLIQUE

29 JUIN > 28 SEPTEMBRE



Réunion publique de lancement

30 juin 2021 – Saint-Priest

Annie Augier

animatrice de la réunion

Gilles Gascon

maire de Saint-Priest

Benoit Rochas

sous-préfet en charge du Rhône Sud

Sur quoi porte cette concertation préalable ?





MA PAROLE A DU POUVOIR

Les trois garants :

David Chevallier
Valérie Dejour
Jacques Finetti

Qui sont les garants représentant la CNDP pour cette concertation préalable ?

- **David CHEVALLIER**, consultant en accompagnement de démarches participatives
- **Valérie DEJOUR**, co-gérante de la SARL Les Développeurs Associés, médiatrice et facilitatrice des transitions
- **Jacques FINETTI**, conseil en recrutement et management des entreprises et commissaire enquêteur

Contact : concertation-a46@garants-cndp.fr

AUTORITE

*Habilité à prendre des
décisions en son nom propre*



Created by dDara
from Noun Project

ADMINISTRATIVE

Institution publique



Created by Gloria Maggioni
from Noun Project

INDEPENDANTE

*Ne dépend ni
des responsables des projets,
ni du pouvoir politique*



Created by Nithinan Tatah
from Noun Project

Elle défend un droit :

“ *Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* ”

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en
2005

« MA PAROLE A DU POUVOIR »

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien
fondé des projets
avant que des
décisions irréversibles
ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des
conditions à réunir
pour sa mise en
œuvre

Comment ?

A débattre des
caractéristiques du
projet, de ses impacts
sur l'environnement, du
moyen de les éviter,
des les réduire ou de
les compenser

**A quelles
conditions ?**

A permettre
l'information et la
participation de tous et
de toutes tout au long
de la vie du projet.

Suivi dans le temps

Et enclencher un processus qui s'inscrit dans un temps long

3 garants pour :

- **Garantir une concertation « qui produise » et mobilise, largement**
 - Un cadre solide, construit depuis près d'un an avec les deux maîtres d'ouvrage
- **Articuler cette concertation aux conclusions des débats précédents sur l'aire urbaine de Lyon**
 - Veiller à élargir le champ thématique des débats
 - Inscrire ou réinscrire la réflexion sur les choix d'aménagement et de mobilités à l'échelle de la région lyonnaise
- **Intégrer l'ensemble des problématiques et des enjeux** dans la démarche de concertation
- **Etre à l'écoute** de tous les arguments

Les garants : un tiers devant garantir les principes de

INDEPENDANCE

*Vis-à-vis de toutes les parties
prenantes*



NEUTRALITE

Par rapport au projet



TRANSPARENCE

*Sur son travail, et dans son
exigence vis-à-vis du
responsable du projet*



ARGUMENTATION

*Approche qualitative des
contributions, et non
quantitative*



EGALITE DE TRAITEMENT

*Toutes les contributions ont le
même poids, peu importe leur
auteur*

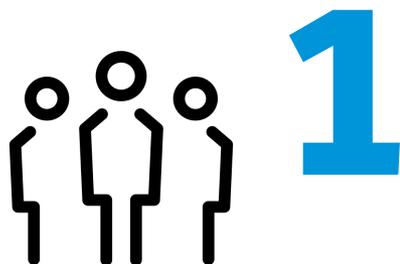


INCLUSION

*Aller à la rencontre de tous les
publics*



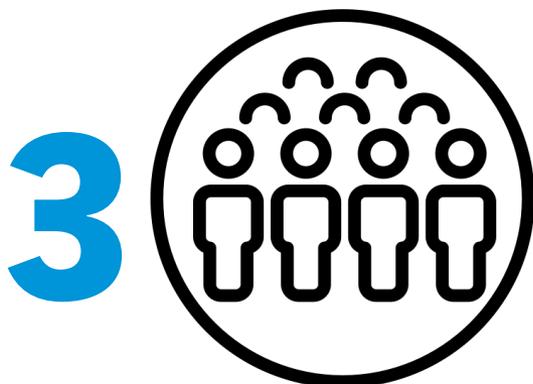
La concertation préalable : et après ?



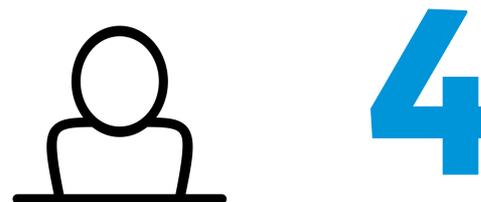
Les tiers garants publient le bilan de la concertation préalable



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse



Created by Jaohuare

Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP

Préambule : comment notre réunion va-t-elle se dérouler ?

Jean Schwander

**Direction des Infrastructures de Transport
Ministère de la transition écologique**

le concédant : l'Etat Ministère de la Transition Ecologique

- Décide de la consistance du réseau concédé
- Veille au respect des obligations du concessionnaire
- Valide les dossiers en amont et délivre l'autorisation de mise en service

le concessionnaire: ASF Autoroutes du Sud de la France

- Maître d'ouvrage du projet
- Pilote les études et procédures puis fait réaliser les travaux
- Assure l'entretien et l'exploitation

- libre de péage
- prévue "élargissable" à 2x3 voies dans le cahier des charges du contrat de concession (1992)
- études et procédures relatives à l'élargissement confiées par l'Etat à ASF en 2015 (avenant publié par décret du 21 août)

- améliorer le niveau de sécurité de l'infrastructure
- améliorer les conditions de déplacement du quotidien
- s'adapter aux exigences territoriales et environnementales d'aujourd'hui (bruit, eau)
- rester compatible avec d'éventuels futurs aménagements

Frédéric Depaepe

directeur de la maîtrise d'ouvrage ASF Est

Maud Jourdheuil

responsable études et prospective ASF Est

Présentation du projet de mise à 2x3 voies et d'aménagement du nœud de Manissieux

1. L'A46 Sud aujourd'hui
2. Quel est le projet soumis à la concertation publique ?
3. Quels sont les bénéfices attendus du projet ?
4. Quelles sont les modalités de réalisation du projet ?

1- L'A46 Sud aujourd'hui

**10 communes
traversées**



et 9 échangeurs



3 types de trafic : local / régional / national

- + de 100 000 véhicules par jour et jusqu'à 24 % de poids lourds
- Congestionnée en moyenne 5 heures par jour
- Une hausse significative de l'accidentologie depuis 2011
- Des répercussions sur le territoire et les réseaux secondaires

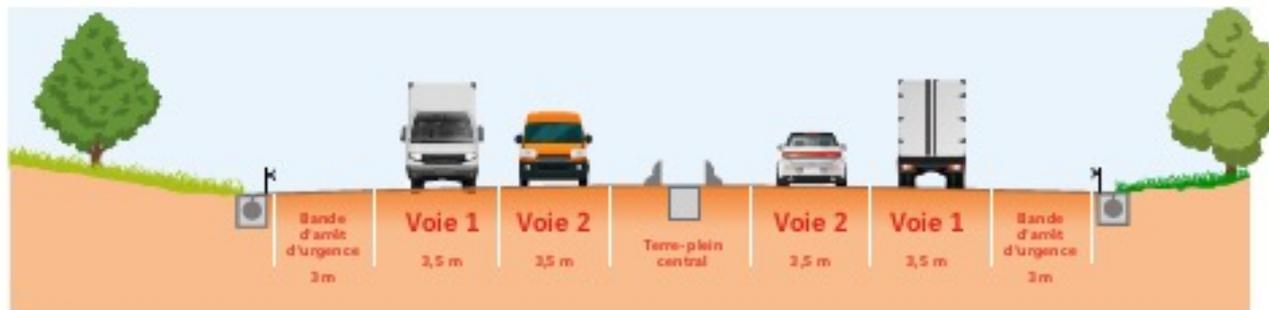


2 - Quel est le projet soumis à la concertation publique ?

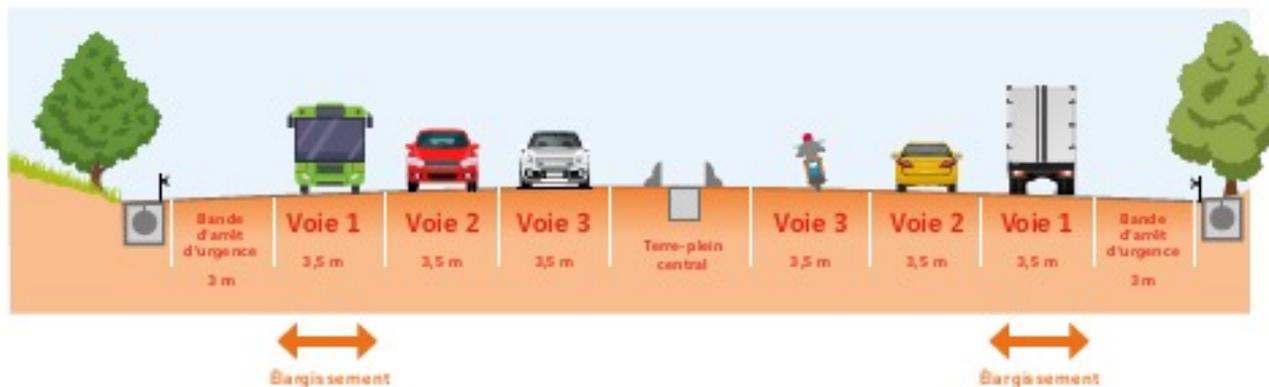
Quel est le projet soumis à la concertation publique ?

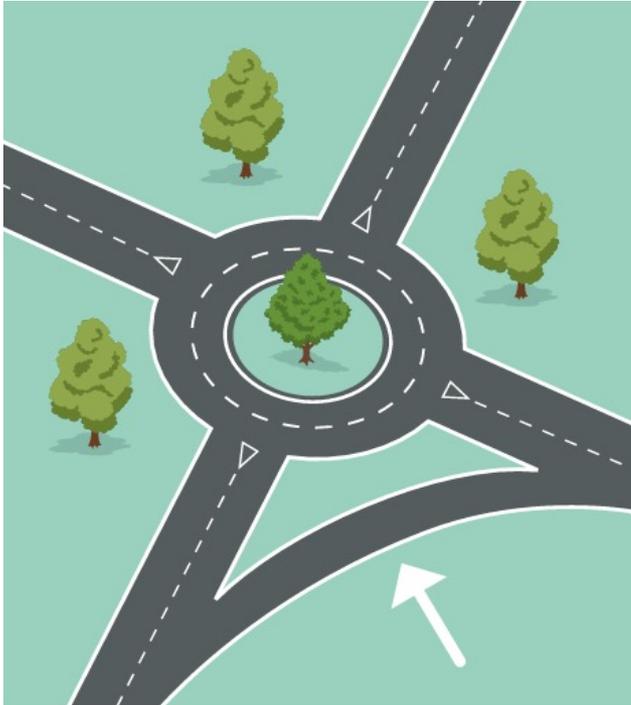
Mise à 2x3 voies dans les emprises existantes, conçue élargissable

SITUATION EXISTANTE



SITUATION PROJÉTÉE





Des aménagements complémentaires

- Requalification environnementale
- Reprise de 3 échangeurs
- Aménagement RN346 (de Manissieux à l'échangeur n° 10)
- Déplacement des aires de Manissieux et Saint-Priest
- Aménagement des aires de Communay

Aménagement du nœud de Manissieux



M. Drone (traud) de Manissieux

Quel est le projet soumis à la concertation publique ?



L'évitement long

- Impacts agricoles les plus importants
- Suppression d'accès depuis le diffuseur n° 11
- Impacts sur le parc du fort de Saint-Priest

-  Infrastructure autoroutière existante
-  Nouvelle infrastructure autoroutière
-  Infrastructure routière aménagée ou réaménagée
-  Infrastructure supprimée

Quel est le projet soumis à la concertation publique?



L'évitement court

- Impacts fonciers et agricoles importants
- Suppression d'accès depuis le diffuseur n° 11
- Impacts les plus importants sur le parc du fort



Quel est le projet soumis à la concertation publique ?



L'aménagement compact

- Limitation des emprises
- Maintien du demi-échangeur n° 11
- Préservation du parc du fort

→ Variante
préférentielle

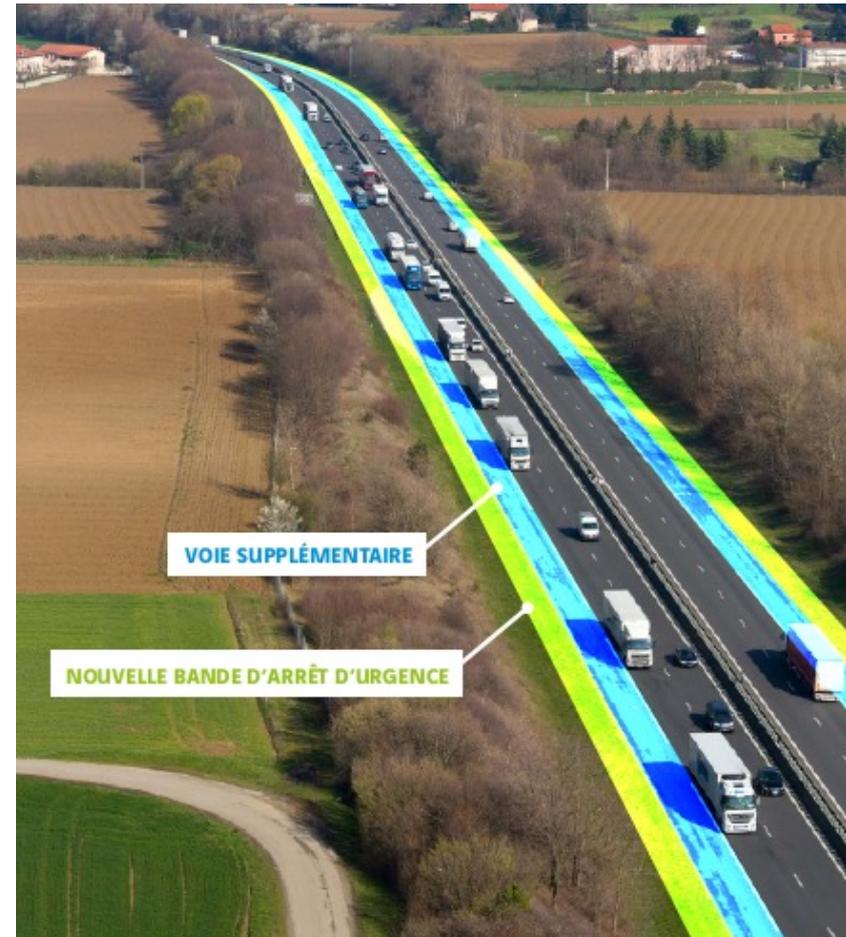
-  Infrastructure autoroutière existante
-  Nouvelle infrastructure autoroutière
-  Infrastructure routière aménagée ou réaménagée
-  Infrastructure supprimée

3 - Quels sont les bénéfices attendus du projet ?

Quels sont les bénéfices attendus du projet ?

- Retrouver de la fluidité
- Améliorer la sécurité et la sérénité
- Moderniser l'infrastructure

**Une solution rapide,
efficace, finançable
et de moindre impact
environnemental**



4 - Quelles sont les modalités de réalisation du projet ?

Quelles sont les modalités de réalisation du projet ?

Coût de l'aménagement de l'ordre de 250 M€

- **150 M€** pour la mise à 2x3 voies
- **100 M€** pour le nœud de Manissieux

Aménagement qui serait financé par la concession

L'A46 Sud restera libre de péage

Planning prévisionnel du projet :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etudes						
Procédures						
Travaux						

Mise en service 

A46 SUD

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX


MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASF

**A46
SUD**

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX

CONCERTATION PUBLIQUE

29 JUIN > 28 SEPTEMBRE



Vos questions ? Vos avis ?

A46 SUD

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX


MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASF

**A46
SUD**

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX

CONCERTATION PUBLIQUE

29 JUIN > 28 SEPTEMBRE



Retrouvons-nous sur le site
www.a46sud-amenagement.fr

A46 SUD

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASF

**A46
SUD**

**MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX**

CONCERTATION PUBLIQUE

29 JUIN > 28 SEPTEMBRE



**Nous vous remercions de
votre contribution et de votre présence**
à bientôt pour les suites de cette concertation